

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE **SAINT-QUENTIN**
palais de Justice BP645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

M H ET D CAMBIER
25 rue Serurier
02000 Laon

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : "2 M.C.R."

Numéro RCS : 443 452 743

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2002B70064

Adresse : Lieudit le Champeau
02860 Presles-et-Thiorny

Numéro du Dépôt : 2228

Date du dépôt : 10/10/2011

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire

Date de l'acte : 24/08/2011

1 - Décision : Changement de date d'exercice social

2 - Décision : Modification(s) statutaire(s)

2 - Type d'acte : Statuts mis à jour

Date de l'acte : 24/08/2011

-
Délivré à Saint-Quentin le 10 octobre 2011

Le Greffier,



«2 M.C.R»

S.A.S. AU CAPITAL DE 468.000 EUROS

Lieudit Le Champeau

PRESLES & THIERNY

(Aisne)

R.C.S 443 452 743 SAINT-QUENTIN

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
LE 24 AOUT 2011**

**L'AN DEUX MILLE ONZE
LE VINGT QUATRE AOUT.
A ONZE HEURES**

Le VINGT QUATRE AOUT 2011 A ONZE HEURES au siège social, les Actionnaires de la Société «2 M.C.R», SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE au Capital de QUATRE CENT SOIXANTE HUIT MILLE (468.000) EUROS divisé en TROIS CENT QUATRE VINGT DIX (390) ACTIONS de MILLE DEUX CENTS (1.200) EUROS chacune, dont le siège social est sis à PRESLES & THIERNY (Aisne) Lieudit Le Champeau, se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE sur la convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président: Monsieur Christophe LHERMITE.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les Actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble ACTIONS sur les 390 formant le Capital. L'Assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur la question figurant à son ordre du jour.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée porte sur :

U

- Rapport du Président.
- Modification de la date de clôture de l'exercice social.
- Modification de l'Article 22 des Statuts.
- Pouvoirs pour les formalités.

Enfin, la discussion est ouverte. Après divers échanges de vues et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide de fixer désormais au 31 DECEMBRE de chaque année au lieu du 31 AOUT la date de clôture de l'exercice social.

L'exercice en cours aura donc, à titre exceptionnel une durée de SEIZE (16) mois, il sera clos le 31 DECEMBRE 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par voix.

DEUXIEME RESOLUTION :

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 22 des Statuts ainsi qu'il suit :

ARTICLE 22 : EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} JANVIER et se termine le 31 DECEMBRE de la même année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par voix.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et administratives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par voix.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance a été levée à DOUZE HEURES et le présent procès-verbal a été signé par le Président.

Le Président
Christophe LHERMITE

